

---

Adresse des citoyens de la commune de Crosne qui annoncent la disparition des idoles et de leurs autels et offrent les métaux qui servaient au culte, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de la commune de Crosne qui annoncent la disparition des idoles et de leurs autels et offrent les métaux qui servaient au culte, lors de la séance du 1er frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 610;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40975\\_t1\\_0610\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40975_t1_0610_0000_4);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

un jour que tous les miracles faux et mensongers consignés dans la légende.

« JOLY, *président*; HUET, *secrétaire-greffier*.

« Ce premier frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

E.

*Adresse des citoyens de la commune de Crosne (1).*

« Citoyens représentants,

« Nous n'avons pas attendu que la foudre populaire réduisit en poudre les idoles et leurs autels pour offrir à la patrie les métaux qui servaient au culte. Un an s'est écoulé depuis que le creuset national les a purifiés et transformés; ce qui nous en reste, nous le déposons sur le bureau. C'est avec du fer que nos bras robustes et infatigables arracheront des entrailles de la terre de riches moissons et graveront dans les entrailles des tyrans le respect de nos saintes lois, le triomphe de la République.

« Le fanatisme expire sur le corps sanglant de la royauté, et, dans notre hameau, on chercherait inutilement les traces de ces deux monstres qui ont trop longtemps dévoré la terre. Nous ne pouvons célébrer ce mémorable événement sans reconnaître la loyauté et la raison courageuse du ci-devant ministre qui présidait à nos enseignements. Il ne nous a jamais montré que la vérité telle qu'elle est sortie du sein de la nature; il ne nous a jamais inspiré d'autre enthousiasme que celui de la patrie. Sa déprérisation était dans son cœur avant qu'elle fût écrite sur nos registres.

« Citoyens représentants, nous vous recommandons notre frère et notre ami qui nous accompagne; après avoir servi avec nous la chose publique, nous serions jaloux de mourir avec lui pour une si belle cause.

« Et ont signé :

« *Les membres du conseil général :*

« RAMPONET, *maire*; BAUDIER, *officier municipal*; MAUGER, *procureur de la commune*; ANGUT, HULMÉ, RAMPONET, PELLETHIER, CLOTHÉ, FERRY, *notables*; BERTAUX, *commis greffier*. »

*Pour expédition conforme à l'original :*

BERTAUX, *commis greffier*.

F.

*Offrande de la commune*

*de Saint-Germain-lès-Arpajon (2).*

« Citoyens représentants,

« La très petite commune de Saint-Germain-lès-Arpajon nous a députés vers vous pour déposer sur l'autel de la patrie les symboles du fanatisme religieux qu'elle possédait.

« Ce qu'elle offre est peu de chose, c'est le denier de la veuve; ce don, tout faible qu'il est, vous prouve que ses habitants sont dignes de leur régénération et que la République trouvera en eux des défenseurs zélés de sa cause sacrée.

« Ils ont brisé le talisman de l'erreur; ils ont été les premiers à ouvrir leur esprit aux vérités dont vos sages délibérations ont environné la nation, mais ils sollicitent et ils attendent de vous la prompte exécution des décrets qui établissent les écoles primaires, comme un moyen nécessaire et urgent pour propager ces vérités et faire germer dans le cœur de leurs enfants les sentiments du plus pur républicanisme qui les anime.

« Empressés de voir la liberté s'affermir sur cette base inébranlable, ils vous prient, pères de la patrie, de prendre leur demande en considération. »

*Extrait des registres du greffe de la commune de Chartres (1).*

*Séance publique du conseil général du vingt-cinq brumaire an deux de la République française, une et indivisible.*

Le procureur de la commune a dit :

« Citoyens,

« La Révolution a fait, depuis quelque temps, des progrès inconcevables et la raison publique a franchi, en un moment, un intervalle immense : tel est l'effet de l'instruction et de la liberté. Des vérités que le philosophe hésitait encore à proclamer dans la crainte que la croûte des préjugés ne fût pas encore suffisamment dissipée pour tous les yeux, ont tout à coup vu le jour, et leur effet a été aussi prompt que la foudre, le voile a été complètement déchiré et l'opinion publique a définitivement prononcé. Si le vœu n'est pas encore complètement universel, au moins une majorité terrible nous cria : Plus de prêtres, plus de ces mômeries qui, assez longtemps, ont séduit, abusé et ensanglanté la terre. Ce n'est pas à vous, magistrats, à hésiter sur l'émission de ce vœu qu'il n'est pas en vous d'arrêter; secondons plutôt que de l'entraver cet élan d'énergie républicaine et philosophique; hâtons-nous de marcher de concert avec elle, et précédon-la même, quand les principes sont d'accord.

« Déjà un grand nombre de prêtres du culte catholique secouant un reste de respect humain qui, seul encore, les faisait un peu balancer, se rendant à votre invitation, nous ont apporté leur abjuration solennelle des fonctions abusives qu'ils avaient jusqu'alors occupées; bientôt il n'en restera plus, sinon quelques imbéciles qu'il faut plaindre ou quelques fanatiques qu'il faudra réprimer. L'évêque est mort et à coup sûr il est temps de faire du temple magnifique que nous possédons dans nos murs l'emploi que la République et la philosophie réclament; il est temps d'en faire le temple de la raison et des vertus républicaines. Arrachons du milieu de nous tout ce qui pourrait encore sembler laisser

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(2) *Ibid.*

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802